

## **Un salarié peut-il revenir travailler avant la fin de son arrêt maladie ?**

Oui, la date de fin de votre arrêt maladie peut être avancée si **un médecin l'autorise** lors d'une consultation prévue ou sollicitée par vos soins.

En principe, il s'agit du médecin qui a rempli votre certificat d'arrêt maladie. Le médecin du travail **peut pas modifier un arrêt de travail en cours ou autoriser une reprise anticipée**

En cas de retour anticipé au travail, vous devez **avertir votre employeur** pour que celui-ci organise votre reprise du travail. L'organisation d'une visite de reprise auprès du médecin du travail est obligatoire lorsque l'arrêt maladie est d'une durée supérieure à 60 jours.

De plus, vous devez **informer votre organisme de sécurité sociale** ( CPAM , MSA ,...) par mail ou par téléphone au plus vite pour suspendre le versement des indemnités journalières (IJ) pour maladie.

Si c'est l'employeur qui a perçu directement les IJ et maintenu votre salaire durant l'arrêt, c'est à lui d'informer **l'organisme de sécurité sociale de votre reprise anticipée**. S'il ne le fait pas, par oubli, et qu'il continue de percevoir des IJ, votre employeur peut être sanctionné financièrement et devoir restituer les sommes qui lui ont été versées en trop.

Votre organisme de sécurité sociale peut récupérer les sommes qui n'auraient pas dû être versées du fait de votre reprise anticipée.

Si vous avez été remplacé, en tant que salarié en congé maladie, vous avez le droit de récupérer votre poste.

### **À noter**

Si votre remplacement a été fait par l'intermédiaire d'un CDD ou d'un contrat d'intérim, celui-ci prévoit, le plus souvent, une date de fin du contrat au jour de votre reprise effective.

### **Maladie ou accident du travail dans le secteur privé**

#### **Arrêt maladie**

Démarches à effectuer

Indemnités journalières versées au salarié

Reprise du travail

Inaptitude du salarié

#### **Accident du travail**

Démarches à effectuer

Indemnités journalières pendant l'arrêt de travail

Indemnisation en cas d'incapacité permanente

Reprise du travail

Inaptitude du salarié

#### **Maladie professionnelle**

Démarches à effectuer

Indemnités journalières pendant l'arrêt de travail

Indemnisation en cas d'incapacité permanente

Reprise du travail

Inaptitude du salarié

#### **Questions –**

#### **Réponses**

- Un salarié doit-il passer une visite médicale après un arrêt de travail ?
- Un salarié peut-il travailler pendant un arrêt de travail ?
- Un agent public peut-il revenir travailler avant la fin de son arrêt maladie ?

Toutes les questions réponses

#### **Et aussi...**

- Arrêt maladie : reprise du travail du salarié

#### **Pour en savoir**

**plus**

- L'employeur doit signaler la reprise anticipée après un arrêt de travail

Source : Ameli.fr

#### **Où s'informer**

**?**

- Si vous dépendez du régime général :  
Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM)
- Si vous dépendez du régime agricole :  
Mutualité sociale agricole (MSA)

#### **Textes de référence**

- Code de la sécurité sociale : articles L323-1 à L323-7  
Articles L323-6 et L323-6-1
- Code de la sécurité sociale : articles L114-9 à L114-22-2  
Article L114-17-1



Ville de  
**Palavas-les-Flots**

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00